

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE**

**du 16 décembre 2025 à 19 heures**

Présents : Jean-Pierre LAPORTE - Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION - Lysiane FREMON - Thierry BERRES - Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL - Brigitte QUERE - Jean-Luc SAUTEL Corinne LARCHER - Régine MARCY - Albert MOZZATTI - Danièle REYNAUD

Absents excusés : Stéphanie PREVOST

Roger HALEGOUET présent à compter de 19 heures 40

Absents non excusés : Alain CHARTIN – Eric BOISSIN

Procurations :

Secrétaire de séance : Thierry BERRES

### **Ordre du Jour**

#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent**

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### **1. Convention de prestation de service avec la Communauté de Communes**

Une convention de mise à disposition d'agents communaux existe déjà il s'agit d'ajouter à cette convention l'entretien de la voie douce.

*C. Larcher* : cet entretien représente combien d'heures de facturation et quel coût

*Le Maire* : je ne peux vous donner des chiffres précis mais ils ne sont pas souvent sollicités. La main d'œuvre est facturée 25€/h plus les éventuels engins

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### **2. Assurance risques statutaires**

La collectivité adhère actuellement au contrat groupe à adhésion facultative relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel des collectivités territoriales. Ce contrat arrivant à échéance il est nécessaire de le renouveler. Le centre de gestion après avoir lancé un marché en procédure avec négociation propose un contrat souscrit en capitalisation d'une durée de 4 ans, avec un taux de cotisation de 6,50% - remboursement des indemnités journalières à 90% avec franchise de 30 jours par arrêt.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### **3. Remise gracieuse de dette**

A la suite de la construction d'une piscine malgré interdiction, plusieurs procédures ont été établies en particulier un arrêté portant recouvrement d'une astreinte de 50€ par jour et sur la période du 19 janvier 2025 au 18 avril 2025.

La situation est aujourd'hui régularisée puisque l'intéressé a démonté l'intégralité de la piscine et que le Procureur a classé l'affaire sans suite. L'infraction ayant cessé, le Maire propose une remise gracieuse de la dette ci-dessus.

*N. Djian* : va-t-il rester sous surveillance ?

*Le Maire* : ce n'est pas ainsi qu'il faut dire les choses. Il n'existe plus d'infraction aujourd'hui. Par contre si l'intéressé remonte sa piscine l'année prochaine j'engagerai de nouveau une procédure.

*Y. Marchal* : que fait-on du trou ?

*Le Maire* : le juriste a conseillé de ne pas considérer le trou comme un obstacle à la régularisation

*C. Larcher* : cela ne peut pas être un cas de jurisprudence ?

*Le Maire* : je ne pense pas puisque l'infraction n'existe plus.

*A. Mozzatti* : du fait de cette remise gracieuse, n'y a-t-il pas un risque de récidive ?

*Le Maire* : en cas de récidive je saisirai de nouveau le Procureur

*Le Maire* : le dossier est au tribunal administratif sur le fond.

**POUR : 13 – ABSTENTION : 1 (Yannick MARCHAL)**

#### **4. Crédit d'un poste de rédacteur principal**

Il est nécessaire d'embaucher une secrétaire pour le poste vacant à partir du 1<sup>er</sup> mars 2026. La remplaçante qui a été choisie a le grade de rédacteur catégorie B. Il y a lieu de créer un poste de rédacteur territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures ou 30 heures à compter du 7 janvier 2026.

*C. Larcher* : quelle sera sa mission principale ?

*Le Maire* : les tâches attribuées à Isabelle dans le domaine de l'eau principalement, le scolaire mais aussi l'accueil et l'état civil. C'est un poste à 28h comme elle nous l'a demandé.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## 5. Subvention exceptionnelle Athlétic Foot Céven

Le district de football impose au club Athletic Foot Cévennes (AFC) la pose de trois bancs pour les officiels et les arbitres sous peine de rétrograder le club en catégorie inférieure. L'achat est estimé à 4 476,97€ TTC pour lequel le département participe à hauteur de 1 000€. Le club demande une subvention exceptionnelle de la commune de 2 500€ et finance le reste à charge soit 976,97€. L'attribution des subventions a été votée le 10 avril 2025 et sur la ligne 65478 il ne reste que 1 880€. Cette requête nécessite une délibération pour demande de subvention exceptionnelle. Il est proposé d'attribuer cette somme au club.

**C. Larcher** : combien y a-t-il d'enfants au club ?

**Le maire** : je ne sais pas mais l'AFC compte entre 250 et 300 licenciés

**POUR : 13 – ABSTENTION : 1 (Brigitte QUERE)**

## 6. Tarif de l'eau

Le Maire propose un nouveau tarif du prix de l'eau et des prestations selon un tableau comparatif 2025/2026.

**D. Pouget-Tirion** : il est constaté une baisse de la consommation depuis 2023

**Le Maire** : je pense que les usagers ont pris conscience de la nécessité d'économiser l'eau potable

**J.L Sautel** : quelles sont les conditions pour faire un forage ? Les forages peuvent-ils expliquer une baisse de consommation ?

**D. Pouget-Tirion** : une déclaration à la mairie et non les forages n'expliquent pas la baisse de consommation.

**Le Maire** : les taxes n'apparaissent pas sur le tableau car selon le nouveau système elles fluctueront tous les ans selon la bonne gestion de l'eau par la commune.

**C. Larcher** : quelles sont les différences entre le forage d'un particulier et un forage agricole ?

**D. Pouget-Tirion** : ils sont soumis tous les deux à déclaration. Les forages sont réglementés voir interdits à l'intérieur du périmètre de protection du forage communal de la Pauzette

**Le Maire** : dans les années proches il faudra prévoir le renouvellement de la station d'épuration principale car elle est vétuste et arrive au maximum de sa capacité.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## 7. Mission SATESE

La convention SATESE (assistance technique du département dans le domaine de l'assainissement) est à renouveler cette année. Le département propose d'ajouter à cette prestation une option SATEP assistance à l'exploitation des ouvrages d'eau potable et INGENIERIE assistance technique d'ingénierie en eau potable et/ou assainissement.

Dominique Pouget-Tirion propose de souscrire également à ces deux options.

**C. Larcher** : je ne comprends pas la facturation ?

**J.L Sautel** : avez-vous réussi à éliminer les eaux pluviales ?

**D. Pouget-Tirion** : la plus grande partie oui. Mais la saturation actuelle est due à des boues et des matières grasses d'origine animale.

**D. Pouget-Tirion** : je précise que les prestations SATEP et Ingénierie ne sont payantes que si nous les utilisons

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## Questions diverses

### - Lettre au Dauphiné Libéré

Le Maire rappelle qu'il s'est plaint à la rédaction du Dauphiné Libéré d'avoir été « étiqueté » DVD (Divers Droite) dans un article paru dans le journal. Il a demandé à ce que cette appartenance soit retirée mais cela a été refusé. Le Maire rappelle qu'il ne se revendique d'aucune appartenance politique et que ce n'est pas au journal d'en juger.

### - Affaire THIBON Pascal

C'est la dernière fois que je parle de ce sujet. Je veux tout simplement préciser que l'intéressé n'a pas assumé son choix de quitter le marché de Lablachère au profit de Les Vans et Joyeuse. Il n'a pas été honnête envers ses clients même si l'article de journal semble le poser en victime.

L'odieux de la mauvaise foi c'est qu'elle finit par donner mauvaise conscience à la bonne foi

### - Colis de Noël

175 colis ont été distribués plus les colis dans les EHPAD. Le Maire aurait voulu que dans un esprit œcuménique majorité et opposition, tout le monde participe.

Lysiane FREMON remercie tous les membres du conseil qui ont participé à cette distribution

#### - Nouvelle embauche

Isabelle DEMANGE prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> mars 2026. Sa remplaçante a été choisie entre une trentaine de candidatures et trois postulants reçus par la commission. Elle prendra son service le 7 janvier 2026 afin de pouvoir être formée par Isabelle Demange.

#### - Demande d'aliénation et d'achat chemin

Monsieur TROUILLAS Eddy souhaite acquérir un chemin communal mitoyen à son camping et qui n'est plus utilisé. Le Maire expose par vidéo la position de ce chemin et demande si le conseil est d'accord pour engager une procédure d'aliénation et de vente. Le conseil accepte que cette procédure soit proposée à la prochaine séance du conseil.

*J.L Sautel : le sentier des vignerons ne passe pas là ?*

*Le Maire et Yannick Marchal : non*

#### - Rapport sur la qualité et le prix service public SICTOBA

Yannick Marchal : Présentation du rapport 2024 du SICTOBA sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers (après transmission du rapport dématérialisé à l'ensemble du conseil municipal). Il a été rappelé plusieurs aspects techniques : collecte sélective / filières de tri / déchetteries / compostage / traitements (OPTIMALE ; METRIPOLIS ; site d'enfouissement des déchets ultimes). Il est précisé que le taux de refus a augmenté pour non conformités (plusieurs questions-réponses à ce sujet où Jean-Luc SAUTEL évoque un manque d'information et de communication simple pour les usagers au niveau des bacs de collecte ; en réponse, il est évoqué le manque de civisme de certains refusant d'effectuer le tri sélectif). Ensuite a été évoqué le volet financier : TGAP / rachat de matériaux / encaissement de pénalités / vision future du coût de traitement. En conclusion, il a été confirmé par Monsieur le Maire l'existence de dépôt sauvage (malgré la présence de 7 déchetteries sur le territoire de la basse Ardèche avec une amplitude d'ouverture très large).

#### - Dernier recensement

Au dernier recensement, nous sommes 2 229 au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### - Arbre de Noël des employés communaux

Cette soirée s'est passée vendredi 11 décembre en présence de pratiquement tous les employés municipaux. Cette réception a été très appréciée des élus comme des employés.

#### - Les vœux de la municipalité à la population

Cette cérémonie à laquelle est conviée toute la population est prévue dimanche 11 janvier 2026 à 11h00

#### Tour de table

**Martine CARRIER** : la fibre à Lablachère était étendue à 97% de notre territoire. Ce matin nous avons reçu Axione qui va déployer la fibre sur les 3% restant grâce à la mise en œuvre de quatre servitudes. Ainsi un résident route de St Alban et une carrière seront alimentée.

Je regrette que les résultats du club de football de l'AFC ne paraissent pas dans le journal du Dauphiné Libéré pourtant ce club le mérite bien.

*Le Maire : j'ai déjà proposé au Président du club de prendre contact avec ce média.*

**Dominique POUGET TIRION** : la pompe du forage a été expertisée par son constructeur – aucune anomalie côté mécanique ou hydraulique par contre il semble exister un défaut d'étanchéité qui aurait pu provoquer la panne. La panne est actuellement sur le retour.

*Le Maire : je tiens à remercier Laurent notre employé à l'eau pour sa réactivité à ce sujet. Il a pris les choses en main et permis de faire avancer très rapidement l'analyse permettant de découvrir les causes du problème.*

**Yannick MARCHAL** : je me suis exprimé sur le Sictoba tout à l'heure. Je voudrai ajouter qu'au dernier conseil d'exploitation il a été décidé une augmentation de 1% du tarif collecte des ordures ménagères et 5% sur le traitement mais celle-ci correspond en fait à la taxe imposée par l'Etat.

**Brigitte QUERE** : qu'en est il de la maison médicale ?

*Le Maire : j'ai assisté au dernier copil le 11 décembre 2025. Il a été demandé plusieurs devis d'installation de panneaux photovoltaïque sur le toit de la maison de santé et une réflexion est en cours sur la maîtrise des charges chauffage. L'aménagement qui permet d'accéder au premier étage sans communiquer avec les locaux médicaux est terminé. L'opération photovoltaïque est en attente d'un diagnostic charpente.*

**Roger HALEGOUET** : attention beaucoup cas de grippe et gastro actuellement – 40 enfants manquant à la cantine aujourd'hui.

**Régine MARCY – Corinne LARCHER et Jean-Luc SAUTEL** : rien à signaler

**Lysiane FREMON** : je souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année

**Thierry BERRES** : rien à signaler

**Nicole DJIANN** : Le bulletin municipal est bouclé et remis à l'imprimeur qui va le mettre en page début janvier. De nombreux encarts ont été souscrits pour un montant de 4 600€ ce qui couvre presque intégralement les frais d'impression.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année à l'assistance.

La séance est levée à 22 h 00

Jean Pierre LAPORTE  
Maire

Thierry BERRES  
Secrétaire de séance

